

Améliorer l'accès à la santé des personnes handicapées en Normandie : signature de la Charte Romain Jacob

Mercredi 30 mai, Joël Bruneau, maire de Caen et président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Pascal Jacob, président de l'association Handidactique, le Professeur François Leroy, président de l'association Réseau des Services pour une Vie Autonome (RSVA) Normandie, Christine Gardel, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie et tous les partenaires* ont signé la Charte Romain Jacob à l'hôtel de ville. La Charte nationale Romain Jacob a été signée le 16 décembre 2014. C'est l'association Handidactique qui en est à l'origine.

La Charte Romain Jacob a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux afin d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées. Cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes handicapées. La Ville de Caen souhaite d'ailleurs l'inscrire dans le prochain Contrat Local de Santé (CLS).

A travers les douze engagements de la Charte Romain Jacob, la Ville de Caen **réaffirme sa volonté d'améliorer l'accès aux soins et à la santé pour toutes et tous. C'est déjà l'objectif prioritaire qu'elle s'était fixée dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS),** signé avec l'ARS. Pour y parvenir, la Ville s'est employée à l'adaptation de l'offre de soins et d'éducation sur son territoire ainsi qu'au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Cette politique a engendré le financement d'actions concrètes : actions collectives d'éducation pour la santé, semaines d'information sur la santé mentale, développement de pôles de santé libéraux et ambulatoires accessibles avec le soutien de l'URML. La création du conseil local de santé mentale (CLSM) pour les personnes en souffrance psychique résulte également de **cette volonté d'améliorer l'accès à la santé de tous nos concitoyens.**

La prise en charge du handicap est au cœur des politiques publiques de Caen. La municipalité met en œuvre une politique globale de solidarité permettant à chacun de vivre de façon plus autonome et pleinement épanouissante. **Accessibilité des espaces et des bâtiments publics, logement, sport, culture... Dans tous les domaines de la vie quotidienne, la Ville de Caen agit pour faciliter la vie des personnes handicapées.** Cela se traduit notamment par

- l'organisation chaque année des Etats généraux du handicap,
- les travaux de mise en accessibilité des espaces publics (programme handicap voirie : 300 000 euros par an),
- l'édition d'un guide recensant l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire,
- l'obtention pour le site de l'Abbaye-aux-Hommes (octobre 2017) de la marque Tourisme & handicap pour le handicap auditif et mental.

Contacts presse :

Émilie Chansel - 02 31 30 45 03 / e.chansel@caen.fr

Sandrine Gautier - 02 32 18 31 61 - 06 47 07 32 17

sandrine.gautier@ars.sante.fr

➤ **L'objectif de cette charte :**

Les signataires de la charte expriment leur détermination en faveur de l'accès à la santé des personnes handicapées, et à la coordination et fluidité de leurs parcours de santé.

Ils entendent ainsi contribuer à l'amélioration, pour tous, de la qualité des soins et à l'égal accès de tous à la santé.

➤ **Les signataires de la charte s'engagent :**

- à sensibiliser l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées;
- à suivre une formation adaptée;
- à diffuser des initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

➤ **Les 12 engagements de la charte sont :**

- valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même, et l'accompagnement
- exprimer les besoins
- intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- construire une culture professionnelle commune
- coordonner le parcours de santé
- organiser l'accès aux soins et à la prévention.
- faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.
- prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.
- améliorer la réponse aux urgences médicales.
- faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.
- mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

La signature de cette charte va permettre la réunion d'un groupe de travail composé des structures volontaires. Co-animé par la Mission ville handicap et le RSVA, il aura pour mission le suivi et la valorisation des engagements de la charte mis en œuvre par les signataires.

Contacts presse :

Émilie Chansel - 02 31 30 45 03 / e.chansel@caen.fr

Sandrine Gautier - 02 32 18 31 61 - 06 47 07 32 17

sandrine.gautier@ars.sante.fr

➤ **Les actions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie**

L'accès à la santé des personnes en situation de handicap est inscrit dans le Projet régional de santé (PRS) de l'ARS.

Il fait partie intégrante du parcours de vie et de santé des personnes handicapées.

Un comité de pilotage régional, composé de professionnels, d'usagers, des conseils départementaux, de l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), de l'Assurance maladie et de l'ARS, a été désigné pour traiter de l'accès à la prévention, promotion de la santé et aux soins somatiques courants. Cinq grands objectifs ont été retenus afin de :

- rendre accessible les dispositifs de soins primaires coordonnés,
- améliorer l'accès aux dépistages, à la prévention et à la promotion de la santé,
- permettre le maintien à domicile ou en établissement médico-social, en organisant l'accès aux soins palliatifs sur le lieu de vie, l'accès à l'hospitalisation à domicile et le recours à la télésanté,
- assurer l'accès à des soins somatiques courants de spécialité (gynécologie, ophtalmologie, radiologie...) et aux soins bucco-dentaires,
- garantir un parcours de soins fluide à l'hôpital, articulé et coordonné avec le domicile.

Tous ces objectifs nécessitent de mettre l'accent sur :

- la sensibilisation et la formation des professionnels aux spécificités des handicaps, à l'évaluation de la douleur pour des patients dyscommunicants,
- l'adaptation nécessaire de la communication, des locaux, des moyens techniques, de l'accompagnement par les professionnels en collaboration avec les aidants.

➤ **Les actions du Réseau de Service pour une Vie Autonome (RSVA) Normandie**

Le Réseau de Services pour une Vie Autonome est une association financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie destinée à favoriser la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ou la nature de leurs déficiences.

Le travail du RSVA est basé sur l'identification des besoins des personnes en situation de handicap, des accompagnants ou aidants, et des professionnels soignants ou non accompagnant les personnes en situation de handicap.

L'activité du RSVA s'articule autour de quatre axes : la création d'outils, la formation, l'accompagnement dans l'accès à la santé et depuis peu le service médico-social via une plateforme de répit pour les aidants de personnes présentant des troubles de l'autisme sur les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche pour cette dernière.

Contacts presse :

Émilie Chansel - 02 31 30 45 03 / e.chansel@caen.fr

Sandrine Gautier - 02 32 18 31 61 - 06 47 07 32 17

sandrine.gautier@ars.sante.fr

➤ ***Les 32 signataires de la Charte Romain Jacob Caen
(par ordre alphabétique)**

Franck BLANDAMOUR : Président du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens de Basse-Normandie

Jean-Yves BLANDEL : Directeur de l'EPSM de Caen

Richard BREDECHE : Président du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Basse-Normandie

Joël BRUNEAU : Maire de Caen

Hervé CALLY : Président du Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Calvados

Pascal CRETE : Médecin Directeur du Foyer Léone RICHEL

Hugues DOOS : Président du Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Calvados

Michèle DUPONT : Administratrice APAJH Calvados

Sonia FOUCHAUX : Directrice Korian Brocéliande

Christine GARDEL : Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie

Evelyne GIFFARD : Présidente du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes du Calvados

Fabienne GOUABAULT : URPS Infirmiers de Normandie (représentant le président, François CASADEI)

Yvon GRAÏC : Président France Assos Santé Normandie

Philippe GUERARD : Président de l'association Advocacy Normandie

Gilles GUEZ : URPS Chirurgiens-dentistes libéraux Normandie (représentant le président, François Corbeau)

Annick HAISE : Représentante départementale de l'association APF France handicap du Calvados

Gérard HURELLE : Président du Conseil départemental du Calvados de l'Ordre des Médecins.

Pascal JACOB : Président de l'association Handidactique

Roger JOUET : Président de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde

Claire KERDAFFREC : Présidente de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes de Normandie

Samuel KOWALCZYK : Directeur Général de la Polyclinique du Parc

Sébastien LE CORRE : Président du conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Basse-Normandie

François LEROY : Président du Réseau de services pour une vie autonome (RSVA)

Antoine LEVENEUR : Président de l'URML Normandie

Patrick MAINCENT : Président de l'APAEI de Caen

Fredrick MARIE : Directeur général adjoint du CHU de Caen Normandie (représentant le directeur général, Christophe KASSEL)

Sylvie MOURTOUX : Présidente URPS Sages-femmes Normandie

Sandrine PATRY : Directrice des Soins de l'hôpital privé Saint Martin

Arlette PINEAU : Présidente de l'association Gaston Mialaret

Marc SARTORIO : URPS Pharmaciens de Normandie (représentant le président, André GEARA)

Emmanuel TOUZE : Doyen de l'UFR Santé, Université Caen Normandie

Sophie VALENTIN: APAEI des Pays d'Auge et de Falaise (représentant la présidente, Béatrice COUSIN)

Contacts presse :

Émilie Chansel - 02 31 30 45 03 / e.chansel@caen.fr

Sandrine Gautier - 02 32 18 31 61 - 06 47 07 32 17

sandrine.gautier@ars.sante.fr